



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

BUREAU SYNDICAL

COMPTE RENDU

6 juillet 2016
LES ECHELLES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Avant d'entamer la réunion, le Président demande validation

- compte-rendu du 6 novembre 2015 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

- compte-rendu du 29 avril 2016 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve celui-ci est validé à l'unanimité.

1 - AGRICULTURE

1.1 Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, vice-présidente déléguée à l'Agriculture et à l'Alimentation.

CONTEXTE

Fin 2015, le Parc de Chartreuse ainsi que les autres territoires voisins de la Métropole (le Pays Voironnais, le Grésivaudan, le Vercors, l'Oisans, le Trièves et la Matheysine) ont participé à divers ateliers de travail, réunissant l'ensemble des acteurs (publics et privés) des secteurs agricoles et alimentaires afin de définir collectivement les grands enjeux.

A l'issue de ce travail, il est apparu important d'imaginer de nouvelles collaborations pour mettre en cohérence et en synergie les politiques publiques afin d'apporter une plus-value aux projets en complémentarité de ce qui est mené dans chacun des territoires.

La finalité est de développer les filières alimentaires de proximité et d'apporter de la valeur ajoutée aux exploitations agricoles.

CONTENU DU DOCUMENT D'ORIENTATION

Céline BURLET, vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances, demande à ce que la délibération proposée soit modifiée afin que les implications et les partenariats y soient plus clairement explicités.

Le Bureau syndical donne son accord et valide la proposition suivante :

Il est proposé de partager les deux orientations suivantes à l'horizon 2020 :

- Favoriser la préservation et la transmission du foncier agricole et l'emploi en agriculture
- Augmenter la part des productions locales et de qualité dans les assiettes.

Ces orientations sont déclinées en six actions :

1. - Élaborer une méthodologie commune de compensation agricole en lien avec la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt prenant en compte l'existence du fonds de compensation agricole (Groupement d'Intérêt Public Fonds Départemental d'Investissement Agricole et Alimentaire)
2. - Structurer les grands équipements (outils) de filières territoriales alimentaires par articulation et coordination entre les acteurs publics (Région, Département, intercommunalités...), les porteurs privés et les équipements existants ou à créer
3. - Valoriser la gastronomie locale à base de produits locaux en organisant la mise en valeur des produits, facteur d'attractivité de nos territoires
4. - Accompagner la création d'un grand magasin de produits agricoles locaux des 6 territoires à Grenoble, ouvert aux artisans locaux et à l'artisanat d'art

5. - Sensibiliser et accompagner l'acheteur public à l'utilisation de produits locaux en restauration collective (partage d'expériences, communication, mutualisation, observatoire des pratiques) en s'appuyant notamment sur le futur pôle agroalimentaire départemental.
6. - Sensibiliser les consommateurs et favoriser l'accès aux produits pour les particuliers et les professionnels.

Chaque territoire en signant ce document d'orientation s'engage à participer à la mise en œuvre des six actions jugées pertinentes à mener à cette échelle. Le Parc de Chartreuse sera par exemple le chef de file pour la création du magasin de producteurs commun à l'ensemble des territoires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

La vice-présidente précise que la signature du document d'orientation est programmée le 25 septembre 2016, dans le cadre de la fête de la gastronomie.

Votants (en voix) : 28
Exprimés (en voix): 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

2.1 Acquisition d'une couverture LIDAR sur la Réserve Naturelle

Point présenté par Gérard ARBOR, vice-président délégué à la Biodiversité et au Paysage.

CONTEXTE

La Réserve Naturelle a l'opportunité de s'associer à l'ONF et l'IRSTEA (Institut national de Recherches en Sciences Techniques de l'Environnement et de l'Agriculture) dans un projet d'achat groupé, via un marché public, pour acquérir la couverture LIDAR sur l'ensemble de la Réserve naturelle.

PRÉSENTATION DU LIDAR

La télédétection par laser ou LiDAR (« light detection and ranging ») est une technique de mesure à distance (en avion) fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur. Le lidar est devenu un instrument incontournable de télédétection active. Il trouve aujourd'hui ses applications en topographie (géomorphologie, altimétrie et bathymétrie), dans les géosciences (risque sismique, météorologie, physique de l'atmosphère) et sciences de l'environnement (étude de la pollution atmosphérique, agronomie & sylviculture), mais aussi dans l'archéologie, la prospection éolienne, la régulation du trafic aérien, le guidage automatique de véhicules terrestres ou spatiaux, ou encore la sécurité routière ou la défense.

Pour la Réserve Naturelle, cette acquisition constitue un élément de connaissance technique très utile pour le gestionnaire pour la maîtrise détaillée des aspects topographiques, géomorphologique et géologique mais également dans le développement de la connaissance archéologique et forestière du site. Elle s'inscrit dans l'objectif que s'est fixé le gestionnaire de la Réserve d'une amélioration de la connaissance du patrimoine géologique de la réserve pour une meilleure protection et valorisation.

COÛT DE L'OPÉRATION

Cette acquisition mutualisée se fait dans le cadre d'un marché public avec groupement d'achat et permet de réduire considérablement les coûts d'achat.

La contribution de la Réserve Naturelle à cet achat serait fixée à 8 000€/TTC. Ce montant est disponible sur l'axe 1 de la programmation 2016 adopté lors du comité syndical du 30 avril 2016.

Le coût global du projet est estimé (avant consultation des entreprises) à 68 000€/TTC avec la répartition suivante : 15% RNHC (8 000 €) ; 80 % ONF (54 000 €), 5 % IRSTEA (6 000 €).

Les modalités d'association du Parc de Chartreuse au groupement d'achat, les modalités de facturation sont fixées dans le cadre d'une convention de groupement de commande en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 portant réglementation des marchés publics qui sera signée entre tous les partenaires de cette opération.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- ***D'accepter la proposition d'acquisition telle que présentée ci-dessus,***
- ***De donner délégation au Président pour toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et de l'autoriser notamment à signer la convention de groupement de commande.***

Roger VILLIEN, vice-président délégué à la Forêt, trouve la démarche intéressante, bien qu'un peu onéreuse, il souhaiterait qu'on soit très précis sur nos attentes et ce que l'on souhaite comme lecture. En fait, c'est sans doute bien pour la partie réserve mais il lui semble que d'autres secteurs peuvent y trouver un intérêt.

Bien sûr il imagine l'usage qui pourrait en être fait sur la partie forêt.

Cette application permettrait de mieux connaître les essences et leur altitude de positionnement, mais aussi comment exploiter valablement selon l'exposition, ainsi que la définition des secteurs de sénescences ; en bref, visualiser la meilleure façon d'exploiter. Il serait intéressant de connaître le coût pour une application complémentaire.

Gérard ARBOR précise qu'à ce jour nous ne possédons que les financements pour la partie réserve. Mais il serait d'accord pour aller plus loin, sous réserve de financements.

Votants (en voix) : 28
Exprimés (en voix): 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 - CULTURE ET PATRIMOINE

3.1 Aides à manifestations

Point présenté par Jean LOVERA, vice-président délégué à la Culture et aux Evènements.

- Une demande formulée par le *Sou des Ecoles de St Aupre*

Pour la Rando du Hibou ", **le 26 juin 2016**, à St Aupre, il est proposé une aide de **400 €**.

- Une demande formulée par la commune de St Christophe la Grotte

Spectacle déambulatoire « les Malandrins de Chartreuse »", juillet-août 2016, à St Christophe la Grotte, il est proposé une aide de **1 000 €**.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- **De valider les demandes faites ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Concernant le spectacle déambulatoire, Jean LOVERA précise qu'il n'est pas habituel de financer une commune sur ce type de manifestation, mais il a été décidé de reconduire celle-ci, dans l'attente d'une réorganisation globale, et notamment la création d'une association de gestion.

Votants (en voix) : 28
Exprimés (en voix): 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention :0
Ne prend (prennent) pas part au vote :0

4 - ECONOMIE

4.1 Conventions Parc de Chartreuse et chambres consulaires Savoie/Isère dans le cadre de l'OCMMR Tranche 3

Point présenté par Lorène ABBA, responsable de mission économie. Le vice-président Denis SEJOURNE, en représentation au Ministère de l'Écologie, Développement Durable et Energie pour la signature de la convention "TEPCV" (territoires à énergie positive pour la croissance verte), est excusé.

CONTEXTE

Dans le cadre de la 3eme tranche de l'Opération Collective de modernisation en milieu rural à destination des artisans et commerçants, une action intitulé professionnalisations des entreprises a été validée par l'Etat.

Cette action consiste à réaliser des diagnostics pour les entreprises :

- Diagnostic obligatoire si le commerçant ou l'artisan sollicite une subvention à l'investissement.
- Diagnostic sur une thématique précise selon les besoins de l'entreprise: Aménagement du point de vente et accessibilité, Bonne pratique hygiène-et sécurité, Intégration des pratiques environnementales dans l'entreprise, Commercial-Marketing, Entreprise et numérique...

L'Etat, vu la décision n°15-0091 du 3 avril 2015 du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, a attribué une subvention de **7 660€ au territoire du Parc de Chartreuse pour mener cette action**. Celle-ci sera mise en œuvre par les chambres consulaires d'Isère et de Savoie auprès de leurs ressortissants respectifs.

Le reste du financement de l'action sera apporté par le département de Savoie, les fonds Leader et les chambres consulaires.

Seule la CCI de Grenoble s'est retirée de l'action au vu du taux de subvention faible. Le reliquat de FISAC pourra donc être mobilisé sur une autre action de professionnalisation.

REPARTITION DES FONDS FISAC PAR CHAMBRE CONSULAIRE

La répartition des fonds FISAC par structure a été définie dans les limites suivantes:

TERRITOIRE CHARTREUSE	Coût des accompagnement s	FISAC 17,5%
CCI Savoie	6 000€	1 050€
CMA Savoie	4 000€	700€
CMA Isère	18 450€	3 228.75€
Total	28 450€	4 978,75€

VERSEMENT DES FONDS FISAC PAR CHAMBRE CONSULAIRE

Après vérification des bilans d'actions présentés, les montants des subventions pourront être révisés au prorata des dépenses effectuées, et ce dans la limite de la dépense subventionnable stipulée dans la décision n° 15-0091 d'attribution de subvention du FISAC du 3/04/2015.

Une fois la vérification réalisée, le Parc naturel régional de Chartreuse règlera aux chambres consulaires les subventions FISAC.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- *D' autoriser le Président à signer ces conventions avec la CMA Isère, la CCI Savoie et la CMA Savoie, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

Pour répondre sur la manière dont sont informées les personnes concernées par le dispositif, Lorène ABBA explique que des rencontres et échanges se font directement, des informations sont également données aux communautés de communes impliquées. Un document de type flyer est en cours de finalisation et sera mis à disposition auprès des mairies, celles-ci restant un point privilégié pour les personnes en recherche d'informations.

Une précision concernant les communes appartenant à l'APS, ancien co-porteur de l'opération, celles-ci sont toujours incluses dans le dispositif mais c'est bien le Parc seul qui anime et qui est la porte d'entrée des porteurs de projets.

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

5 - EDUCATION AU TERRITOIRE ET SENSIBILISATION

5.1 Renouvellement agrément CLASSES « PARC »

Point présenté par Alain ROUGIER, vice-président délégué à l'Education et l'Energie.

Contexte

Les Classes Parc sont des séjours scolaires ayant pour objectif la découverte du Parc naturel régional et la compréhension des enjeux liés à la gestion du territoire.

Il s'agit d'un produit « haut de gamme » destiné à un nombre limité de classes chaque année. Cette démarche est soutenue par l'Éducation Nationale.

Rappels des principes d'agrément des centres et du fonctionnement du dispositif

- L'agrément est donné par le Bureau Syndical du Parc, après avis du Comité de pilotage technique, composé de représentants de l'Inspection académique et de chargés de mission du Parc de Chartreuse.
- Accompagnements pédagogiques des centres :
L'accompagnement pédagogique est réalisé par la chargée de mission Éducation du Parc. L'un des critères déterminant le choix d'un enseignant pour une Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc.
- Une aide financière du Parc pour inciter les centres à faire appel à ces intervenants : prise en charge par le Parc de 40% du coût des intervenants avec un maximum de 5 journées, dans le respect d'un cahier des charges précisant les conditions d'intervention.
Le plafond pourrait être : pour un séjour de 5 jours à 350.00 € TTC
pour un séjour de 4 jours à 300.00 € TTC
pour un séjour de 3 jours à 250.00 € TTC
- Une intervention de la chargée de mission Éducation pour une présentation du Parc, et une assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents, d'informations et une éventuelle intervention durant le séjour.
- Information auprès des écoles et collèges

Renouvellement d'agrément:

Il est proposé de prolonger jusqu'en octobre 2017 les agréments en cours, des centres de vacances suivants : Aroeven à St Pierre d'Entremont, Le Chalet des Trolles à Entremont le Vieux, Le Belvédère à St Pierre de Chartreuse, La Grenery à Entremont le Vieux, La Ruche à Giter à St Christophe sur Guiers et Le petit Som à Corbel.

Budget prévisionnel et financement

Participation financière aux interventions d'animation :

18 séjours en 2016/2017 : 18 X 350 € (plafond), soit : 6 300 €.

Budget prévisionnel total : 6 300 € TTC.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- ***De prolonger l'agrément des 6 centres agréés jusqu'en octobre 2017,***
- ***De prendre en charge financièrement les prestations d'animations dans les conditions définies ci dessus, à hauteur de 40%, dans la limite de 350 € par séjour,***
- ***D'affecter les dépenses sur les budgets « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2016,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.***

Alain ROUGIER souligne la situation désastreuse des centres qui entraîne leur disparition.

Votants (en voix) : 28

Exprimés (en voix): 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention :0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

5.2 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires : présentation des projets pédagogiques 2016/2017

Proposition d'orientations pour le soutien aux projets pédagogiques pour l'année scolaire 2016-2017

L'aide du Parc sera centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc.

19 types de projets d'Education au Territoire peuvent être proposés en 2016/2017.

Description des projets pédagogiques proposés en 2016/2017 :

1/ Projet « *Échanges scolaires* » pour les écoles primaires et les collèges

Objectifs : Favoriser chez l'enfant la connaissance de son propre territoire et de son milieu de vie.

Développer la connaissance et le respect du territoire et des modes de vie de l'autre.

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs)

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge d'une partie des coûts (transports, visites, outils pédagogiques,...)

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : En fonction du coût total du projet: 500 € maximum pour 1 classe.

2/ Projet « *Découverte de la forêt de Chartreuse* » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt

Approche des notions de gestion forestière

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions (Accompagnateur En Montagne et agent ONF).

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts des transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 720 € maximum pour 1 classe.

3/ Projet « *Découverte de l'usage du bois* » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge,

Considérer le travail du bois comme moyen d'apprentissage et d'acquisition de savoirs,

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de fournitures bois.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

4/ Projet « *Découverte de l'agriculture de Chartreuse* » pour les écoles primaires.

Objectifs : Faire comprendre le rôle de l'agriculture et des agriculteurs en Chartreuse

Approche des notions de gestion agricoles.

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions de l'AEM et des agriculteurs.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 700 € maximum pour 1 classe.

5/ Projet « Le patrimoine culturel de mon village, c'est quoi ? » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire comprendre ce qui constitue le patrimoine culturel d'un village - Apprendre à identifier ce patrimoine - Faire des rencontres intergénérationnelles.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (achat de matériel, fournitures, impression jeu de Memory, gravure, jaquette CD)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

6/ Projet « Entrons dans le Moyen-âge par le jardin cartusien » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire vivre l'Histoire du Moyen-âge en Chartreuse d'une manière imagée, vivante
Découvrir, observer, étudier minutieusement des œuvres d'art ou manipuler des copies sous forme de jeux.

Visiter les éléments du patrimoine local de cette période historique pour permettre aux enfants de mieux comprendre le passé.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations dans la limite de 4 ateliers de 2h

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (interventions, matériel pédagogique,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 800 € maximum pour 1 classe.

7/ Projet « Phénoclim » porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude pour les écoles, collèges et lycées.

Objectifs : Prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur la végétation en montagne, à travers la participation à l'étude scientifique

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des interventions.

Accompagnement sur le choix et la conduite du projet

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires (documentation, fournitures,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 375 € maximum pour 1 classe

8/ Projet « Les collégiens, acteurs de leur Parc » pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : Comprendre le rôle du Parc naturel régional de Chartreuse

Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse - Approche des notions de respect, de responsabilité et d'écocitoyenneté.

Public ciblé : Collèges des communes du Parc

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une newsletter semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 874 € maximum pour 1 classe.

9/ Projet « Découverte des activités du Parc naturel régional de Chartreuse » pour les collèges et les lycées des communes du Parc

Objectifs : Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse

Découvrir différentes activités professionnelles

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des visites et accompagnement de la classe.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Réalisation du projet dans l'année scolaire

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations + coût des visites : 620 € maximum pour 1 classe.

10/ Projet pédagogique en ligne « Mon village au grand air » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : Sensibiliser les publics scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage
Mettre les élèves en situation d'urbaniste ou d'aménageur en prenant en compte la notion de développement durable

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 270.00 € (interventions, matériel pédagogique,...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : Animations : 830 € maximum pour 1 classe.

11/ Projet « Découverte de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Connaître le territoire de la Réserve Naturelle,

Découvrir et savoir observer la faune de chartreuse (bouquetin, chamois, tétras-lyre..)

Savoir reconnaître la flore de Chartreuse (Vulnéraire, Sabot de Vénus, ..),

Comprendre le rôle de la protection des espèces végétales et animales

Public ciblé : Écoles primaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, documentation, fournitures...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : Animations : 500 € pour 1 classe.

12/ Projet « Energie par la pratique » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Découvrir par la pratique les mesures et les enjeux des phénomènes physiques (chaud, froid, climat, soleil, effet de serre, isolation, énergies renouvelables,...),
- Analyser les mesures sur le temps, représenter les résultats (schémas), utiliser l'interface internet pour noter les mesures, agir pour l'environnement,...

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prêt du matériel (le système de mesure énergétique) installé dans la classe

Prise en charge d'une partie du coût des animations

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 350.00 €

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : Animations : matériel (en prêt pour l'année scolaire) + animations : 1400 € maximum pour 1 classe.

13/ Projet « Prise de vue buissonnière » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Développer le sens de l'observation, apprendre à utiliser un appareil photo,
- Aborder les comportements respectueux envers la nature (silence, discrétion, patience).

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (impression des photos, transports,...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 610 € maximum pour 1 classe.

14/ Projet « Echappées nordiques en Chartreuse » pour les écoles primaires des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des sites nordiques (ski de fond, biathlon, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés à l'activité nordique).

- Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location de matériel, forfaits).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

15/ Projet « Les botanistes en herbe » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : - Faire découvrir les plantes de Chartreuse et les usages, les savoirs et les savoir-faire associés, inventoriés dans le cadre de l'étude ethnobotanique,

- Découvrir un jardin ethnobotanique de manière ludique,

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 560 € maximum pour 1 classe.

16/ Projet « Echappées alpines en Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier les activités hivernales des stations de ski alpin (ski alpin, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés aux stations de ski alpin).

- Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, des forfaits.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

17/ Projet « Biathlon hors-neige et forêt publique » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes du Parc

Objectifs : - Faire connaître et apprécier l'activité biathlon hors neige (carabine laser),

- Découvrir une activité sportive,

- Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt publique

Public ciblé : Écoles élémentaires à partir du CE2 des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, de la location du matériel.

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel, interventions...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 850 € maximum pour 1 classe.

18/ Projet « Trail, santé et nature » pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : - Découvrir la course à pied en montagne en respectant la nature,

- Apprendre à courir dans tous les milieux en toute sécurité,
- Acquérir des notions de sport/santé : nutrition, d'hydratation, les gestes à avoir en cas d'urgence,...

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, ..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

19/ Aide aux projets scolaires ou hors-temps scolaires favorisant l'écocitoyenneté et le développement durable :

Cette action vise à soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec l'écocitoyenneté et le développement durable en Chartreuse qui ne rentre pas dans le cadre des projets proposés par le Parc (cités ci-dessus).

Projets qui seront réalisés par des enseignants d'établissements scolaires, des associations, des communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) au cours de l'année scolaire ou de vacances scolaires.

Le Parc peut aider pédagogiquement et financièrement ces projets après examen de ceux-ci par la chargée de mission Éducation du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations, du transport, de l'hébergement, de fournitures pédagogiques

Édition numérique d'une lettre semestrielle regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : 600 € maximum pour 1 classe ou un groupe d'enfants ou de jeunes.

Calendrier :

Du 5 au 13 septembre 2016: inscriptions des classes

14 septembre 2016 : examen des candidatures, sélection des projets.

Fin septembre 2016 : information des établissements, démarrage des projets.

Suivi des projets :

Le suivi sera assuré par la chargée de mission Éducation du Parc. Son rôle sera de valider le projet, d'examiner et sélectionner les projets retenus, et d'établir un bilan en fin d'année scolaire et de séjours.

Aspects financiers

Les projets « Échanges scolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges du Parc peuvent être financés sur le budget « Échanges scolaires » 2016 et 2017.

Les projets concernant les écoles maternelles et élémentaires peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2016 et 2017.

Les projets concernant les collèges et les lycées peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2016 et 2017.

Les projets concernant les associations, les communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) peuvent être financés sur les budgets « Soutien aux projets pédagogiques Hors temps Scolaires » 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- **De décider le lancement du programme 2016/2017 sous la forme décrite ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire, et notamment les conventions avec les établissements scolaires, les associations, les communes,**
- **D'imputer les dépenses (en fonction du nombre de projets de classes, d'associations ou de communes inscrites pour chaque projet) sur les budgets « Échanges scolaires » 2016 et 2017, « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2016 et 2017, « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2016 et 2017 et « Soutien aux projets » pédagogiques hors temps scolaires » 2017.**

Jean LOVERA demande dans quelle mesure les départements sont impliqués.

Côté Isère, Céline BURLET explique que de manière contractuelle le département intervient à travers le budget des collèges.

Côté Savoie, Corine Wolff précise que le département est partie prenante sur tous les aspects de cette opération y compris sur le hors temps scolaire.

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

6 - ENERGIE

Point présenté par Alain ROUGIER, vice-président délégué à l'Education et l'Energie.

6.1 Animation de la transition énergétique

Contexte

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME Rhône-Alpes souhaitent encourager et accompagner les territoires à atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. Elles ont ainsi lancé l'appel à manifestation d'intérêt "territoires à énergie positive (TEPOS) » pour faciliter la mise en place d'une dynamique de transition énergétique à travers les collectivités locales.

Depuis fin 2015, le PNRC est, en association avec la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, lauréat de cet appel à projet TEPOS.

L'objectif que s'est fixé le territoire de candidature TEPOS est d'atteindre, à horizon 2050, une autonomie énergétique, qui passera dans un premier temps par une étape de transition énergétique, permettant de tester un certain nombre d'actions (*mobilité, construction sobre en énergie, production locale d'énergies renouvelables ...*).

Le statut de TEPOS permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €. Cette opportunité va permettre de bâtir une stratégie pour mettre en œuvre la transition énergétique. Le Parc de Chartreuse se positionne notamment sur le volet sensibilisation, organisation et mise en place de structures et d'outils.

Descriptif

L'opération consiste à mettre en place une animation pour le dossier TEPOS et plus globalement la transition énergétique en lien avec tous les partenaires institutionnels et techniques du Parc.

Il s'agit notamment d'animer la gouvernance en lien avec les élus et le territoire partenaire (CAPV), de lancer et suivre les actions liées à la réduction de la consommation d'énergie (déplacement, habitat ...) et à la production d'énergie renouvelables (biomasse, solaire ...).

Objectifs

- lancer une dynamique de transition énergétique sur le territoire
- développer un programme ambitieux en concertation avec les territoires voisins et notamment le Pays Voironnais
- appuyer le développement d'une prise de conscience territoriale en lien avec les habitants, élus et socioprofessionnels

La mise en œuvre de cette action nécessite la création d'un poste d'animation autour de la transition énergétique.

L'animateur(trice) autour de la transition énergétique aura principalement en charge les missions suivantes :

- l'animation de la gouvernance mise en place et plus globalement de la transition énergétique à l'échelle du territoire
- animer la rédaction de la stratégie et du plan d'actions à moyen terme
- l'animation de la concertation et le lien aux partenaires
- la sensibilisation et la communication sur la thématique de la transition énergétique
- le suivi de l'AMO dédiée au TEPOS sur les 3 années du programme (68 000 €) : actions tronc commun (études préalables, définition du programme pluriannuel, conduite du programme), actions ZAE, dessertes des sites sensibles, préfiguration de la plate-forme de rénovation, étude bois énergie, études potentiels méthanisation
- suivre les dossiers liés à la transition énergétique et notamment la thématique déplacement
- le suivi de la mise en place des premières actions : mobilité, espace info-énergie, sensibilisation énergie et action citoyenne
- la recherche de transversalité sur le programme TEPOS : forêt-bois, économie, tourisme, éducation ...

Niveau de recrutement : formation supérieure

Niveau de rémunération : cadre d'emplois des rédacteurs

Statut : Compte tenu du financement de ce poste lié à des financements spécifiques et limités dans le temps, agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Temps de travail : Emploi créé à temps complet.

Budget prévisionnel et financement

Dépenses		Recettes	
Poste d'animation et frais de déplacement (2 ans)	90 000 €	- Europe (Leader) - Conseil départemental de l'Isère - Conseil départemental de la Savoie	72 000 € 7 428 € 10 572 €
TOTAL	90 000 €	TOTAL	90 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- **De valider l'opération « Animation de la transition énergétique » et les objectifs à atteindre**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **De valider la création du poste d'animateur(trice) autour de la transition énergétique tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Brigitte BIENASSIS demande comment s'articule la gestion de cette opération pour les EPCI concernés compte tenu de la centralisation de l'animation au Parc.

Dominique ESCARON précise que peu de projets sont concernés, mais que nous devons être très fins sur l'accompagnement.

Alain ROUGIER tient à souligner l'aspect mobilité qui ne doit pas être négligé.

Dominique ESCARON suggère que dans un premier temps la réflexion porte sur des transports adaptés sur les sites phares.

Michel BURGAT constate avec plaisir que la participation du département de Savoie est supérieure à celle de l'Isère bien que son territoire soit moins impliqué.

Artur FATELA rappelle que toutes les expérimentations sont menées dans un objectif de transfert à l'ensemble du territoire Parc.

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention :0
 Ne prend (prennent) pas part au vote :0

7 - POLITIQUES TERRITORIALES

7.1 Avenant à la Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour 2016

Point présenté par le Président, Dominique ESCARON.

Rappels

Le Parc avait agi pour anticiper les effets de la loi de décembre 2010, portant réforme de l'intercommunalité, en impulsant la création d'une communauté de communes « cœur de Chartreuse », innovante par son caractère interdépartemental.

L'objectif visait à doter la Chartreuse d'un cadre et de moyens permettant de développer la vitalité économique et la qualité de vie au cœur du Parc, en s'appuyant sur la valorisation et la préservation des ressources, en cohérence avec sa charte qui vise à ce que la Chartreuse reste un territoire « fonctionnel » et vivant.

Le Parc a accompagné ce processus de construction qui a abouti en janvier 2014 à la création de cette intercommunalité, dont le centre de gravité coïncide avec celui du Parc.

En 2015, afin d'articuler davantage les politiques de chacune des structures concernées avec le projet du Parc de Chartreuse et de renforcer les partenariats, Par cet communauté de communes cœur de Chartreuse ont signé une convention de partenariat. Elle a permis en 2015 la mise à disposition du Parc à la communauté de communes Cœur de Chartreuse de

services de développement économique, agri-environnementaux et d'entretiens des sentiers de randonnée.

En vertu de son article 3, cette convention annuelle peut être prorogée par avenant.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De proroger la convention par avenant pour l'année 2016 sur les services suivants :**
 - **Développement économique**
 - **Tourisme**
 - **Entretien des sentiers de randonnée**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment la signature de l'avenant à la convention.**

Gérard DAL'LIN s'interrogeant sur la régularité de son vote, compte tenu de son implication à la communauté de communes, il lui est répondu qu'il n'y a pas, en l'espèce, conflit d'intérêt.

Votants (en voix) : 28
Exprimés (en voix): 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention :0
Ne prend (prennent) pas part au vote :0

8 - SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIALE

8.1 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan

Point présenté par Corine WOLF, 1^{ère} vice-présidente.

RAPPEL

Le Parc de Chartreuse assiste techniquement la communauté de communes du Grésivaudan autour de la mise en place de son Système d'Information Territorial.

Depuis 2012, une application commune a été mise en place et mise à jour par le Parc de Chartreuse (référentiels et données métier)

Le Grésivaudan bénéficie d'un appui technique du responsable de la mission SI du Parc de Chartreuse à hauteur de 15 jours par an.

DETAILS DU PARTENARIAT

Dans le cadre de sa mission d'expérimentation et de transfert, le PNR de Chartreuse peut accompagner le démarrage de la mission du responsable SIG – SIT du Grésivaudan et mutualiser les données, outils et serveurs autour de problématiques pouvant être partagées.

Pour ce faire, dans le cadre de la convention le PNR de chartreuse met à disposition son administrateur de système d'information durant 15 journées dont 10 déplacements sur le site de la communauté de communes.

SIG:

- Traitement DAO/SIG (intégration de données DAO Autocad issues des bureaux d'étude)
- Services SIG de post-traitement autour des réseaux d'eaux d'assainissement et d'adduction en eau potable, des plans de recollement, Zones d'activités ...
- Ces travaux SIG requièrent une présence sur le site du Grésivaudan, des outils de post-traitement adaptés ainsi que des périphériques d'acquisition et de restitution

SIT:

- Accès extranet à l'équipe de données métier ainsi que des référentiels fonciers

- Mise à disposition des données cadastrales et du référentiel RGE (convention signée entre le Grésivaudan et l'IGN)
- Mise à disposition des zonages Plus, POS et cartes communales
- Intégration de données métier et gestion des accès (zones économiques, THD ...)

Montage financier:

La convention est conclue pour une durée d'un an et pour un financement de 15 000 € à la charge du Grésivaudan, dont 10 000 € au titre d'un appui réalisé par le PNRC en ingénierie et 5 000 € au titre du partage des données et des applications. Cette somme couvre l'ensemble des droits d'usage relatifs aux composantes géographiques, les journées de prestation, les moyens, et l'accès au SIT du PNRC pour les communes du Grésivaudan situées sur son territoire.

Après en avoir le Bureau Syndical DECIDE, à l'unanimité:

- ***D'émettre un avis favorable à la reconduction de l'assistance à la mise en place du Système d'Information Territorial du Grésivaudan***
- ***D'approuver le système de tarification et de mise à disposition de personnel proposé pour l'année 2016,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 28

Exprimés (en voix): 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention :0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

9 - ADMINISTRATION : INSTITUTIONNEL

9.1 Désignation de conseillers délégués

Point présenté par le Président, Dominique ESCARON.

En vertu des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9, le Bureau Syndical du 29 avril 2016 a désigné les Vice-présidents du Parc selon des modalités qu'il a au préalable définit.

A cette occasion, le Président du Parc a proposé de mettre en place des conseillers délégués qui seraient chargés, sous la responsabilité du Vice-président concerné, d'un projet ou d'une mission particulière.

Le Président propose :

- Conseiller délégué au TEPOS et au TEPCV : Jean-Luc Poulet
- Conseiller délégué à la Réserve : Michel Burgat
- Conseiller délégué à la réorganisation de Chartreuse tourisme : Maxence Orthlieb
- Conseiller à la valorisation de la filière bois et de l'AOC : Jean-Claude Sarter
- Représentant spécial du Président : Jean-Paul Claret

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE, à l'unanimité:

- ***D'entériner la liste des conseillers délégués proposée par le Président.***

Votants (en voix) : 28
Exprimés (en voix): 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention :0
Ne prend (prennent) pas part au vote :0

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Dominique ESCARON fait état de la fin de contrat pour la mission paysage. En fait, il s'agissait d'un CDD. Cette situation est générée directement par des contraintes budgétaires.

Gérard ARBOR, vice-président délégué à la Biodiversité et au Paysage, tient à souligner le travail réalisé par la chargée de mission, qui a bien su sensibiliser les élus à la notion de paysage. Il insiste cependant sur l'importance de cette thématique au regard de la Charte du Parc, en particulier, dans la période de renouvellement. Le paysage est un élément fort dont nous ne pouvons nous séparer, au risque d'un rappel à l'ordre notamment du CNPN.

Pour le Président ESCARON il est clair que l'on continuera à s'impliquer dans ce domaine bien que ce soit une contrainte financière. Bien évidemment on ne remet pas en cause les objectifs, mais nous devons, dans ce cas précis, répondre à plusieurs nécessités :

- accompagner la personne dont le contrat n'est pas renouvelé,
- gérer la période intermédiaire
- réorganiser le service biodiversité, directement concerné, pour une prise en compte au meilleur niveau possible.

Sans doute serons-nous amenés à externaliser cet aspect de la mission.

Anne GERIN, vice-présidente déléguée à l'Urbanisme et aux Déplacements, rappelle, outre la portée de l'enjeu, le caractère obligatoire de cette mission.

Jean LOVERA, vice-président délégué à la Culture et aux Evènements, présente aux membres du Bureau syndical une collection, aux éditions Mercure - Gallimard, "le goût de ...". Celle-ci se présente sous la forme de petits opuscules dont les thèmes sont extrêmement variés (sport, culture etc.). Dans ce cadre, il propose la réalisation d'une anthologie du massif de Chartreuse, à travers de grands auteurs passés ou contemporains.

Ce type d'ouvrage, peu coûteux, s'adresse à un large public et peut donc être diffusé facilement. Le Parc de Chartreuse pourrait être moteur de cette publication, notamment à travers un pré achat de 1000 exemplaires, à environ 4,60 € l'un. On peut également imaginer l'implication de communes ou d'autres structures.

Au vu de des aspects renforcement du sentiment identitaire et communication, le Président se dit intéressé mais suggère toutefois d'avancer sur le projet avant de prendre un engagement.

Le Président lève la séance à 19 heures 15

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
[www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le Parc - rubrique :.* Instances du Parc.](http://www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le_Parc_-_rubrique_.*Instances_du_Parc.)

BUREAU SYNDICAL
6 juillet 2016
LES ECHELLES (73)

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

ORTHLIEB Maxence

PETIT Jean-Paul

ROUGIER Alain

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

BONNEFON Geneviève

BURGAT Michel

PERRET Jacques

SPINDLER Bertrand

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

MARO Bernard

POULET Jean-Luc

membres de l'équipe technique

FATELA Artur

ABBA Lorène

ALLARD Sylvène

BARNAVE Suzanne

BOGAERT Pascal

LOYAND Marie-Paule

EXCUSES

1^{er} collègue

BADREDDINE Chokri

LANGENNIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} collègue

ENGRAND Christophe à BURLET Céline

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain

6^{ème} collègue

CHENE Gérard à PERRET Jacques

SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc

7^{ème} collègue

HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique

SEJOURNE Denis

REUNION BUREAU SYNDICAL

06 juillet 2016 à 18H00
salle des fêtes - Les Echelles
Ordre du jour

Validation du compte-rendu du 6 novembre 2015

Validation du compte-rendu du 29 avril 2016

1 - AGRICULTURE

1.1 Stratégie agricole et alimentaire interterritoriale : document d'orientation à l'horizon 2020

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

2.1 Acquisition LIDAR sur la Réserve Naturelle

3 - CULTURE PATRIMOINE

3.1 Aides à manifestations

4 - ECONOMIE

4.1 Conventions particulières avec les chambres consulaires

5 - EDUCATION AU TERRITOIRE ET SENSIBILISATION

5.1 Renouvellement agrément « CLASSES PARC »

5.2 Présentation des projets pédagogiques 2016/2017

6 – ENERGIE

6.1 Animation transition énergétique

7 - POLITIQUES TERRITORIALES

7.1 Avenant à la convention avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse

8 – SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL

8.1 Prolongation de la convention de partenariat et d'assistance technique entre le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan

9 - ADMINISTRATION

9.1 Désignation de conseillers délégués

QUESTIONS DIVERSES